

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 avril 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 avril 2019 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Marie-France Bélanger	Conseillère en développement culturel et touristique
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019;
4. Messages et activités du préfet;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. Arpentage de terrains à des fins de villégiature - mandat;
 - 5.2. Schéma d'aménagement et de développement révisé - demande de prolongation du délai;
 - 5.3. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - adoption du rapport d'activité 2018;
6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1. Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - prolongation du contrat;
7. Développement économique et social :

- 7.1. Migre à 9 - appui et demande;
 - 7.2. FDT - adoption des priorités d'intervention 2019-2020;
 - 7.3. Service de consultant - marketing de projet;
8. Développement culturel et touristique :
- 8.1. Commission des Arts et de la Culture - recommandation de projets;
9. Transport :
- 9.1. Transport adapté - montant maximal;
 - 9.2. Intercar - mise en service du 2^e aller-retour sur la liaison Québec - Baie-Comeau - confirmation de participation pour l'an 2;
10. Ressources humaines :
- 10.1. Recrutement de personnel :
 - 10.1.1. Directeur GMR - recommandation du comité de sélection;
 - 10.1.2. Aménagiste - mandat;
11. Correspondance :
- 11.1. Autorisation - demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation;
12. Gestion financière :
- 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 12.2. Politique sur les dons et commandites - adoption des projets pour 2019;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-04-081

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec les modifications suivantes :

- 13.1 TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière - appui à la Zec Nordique;
- 13.2 Représentation des élus au nom de la MRC;
- 13.3 Diffusion des dates des séances extraordinaires du Conseil de la MRC;
- 13.4 Société d'habitation du Québec - offices d'habitation;

QUE le point 13. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019

(réf. : 3)

L'adoption de ce procès-verbal est reportée à la séance ordinaire du 21 mai 2019.

Messages et activités du préfet

(réf. : 4)

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- **Monsieur Francis Bouchard sort de la salle à 14 h 12 et revient à 14 h 13, avant l'adoption de la résolution 2019-04-082.**

RÉSOLUTION 2019-04-082

Arpentage de terrains à des fins de villégiature - mandat

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte Nord, lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE la MRC a analysé quelques plans d'eau pouvant faire l'objet d'un développement de villégiature;

ATTENDU QUE le lac des Cèdres, situé dans la municipalité de Longue-Rive, présente des opportunités de développement intéressantes, tout comme le Cap Colombier dans la municipalité de Colombier;

ATTENDU QUE la MRC souhaite évaluer la possibilité de développer des terrains de villégiature dans ces secteurs;

ATTENDU QUE les prochaines étapes consistent en l'évaluation des coûts relativement à l'arpentage de futurs emplacements de villégiature et possiblement à l'attribution d'un contrat en ce sens;

ATTENDU QUE des services professionnels sont requis pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé pour l'adjudication d'un contrat relatif à des services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'arpentage de terrains à des fins de développement de villégiature dans le secteur du lac des Cèdres à Longue-Rive et le secteur du Cap Colombier à Colombier;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord nomme Monsieur Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, responsable de l'appel d'offres requis;

QUE les critères d'évaluation de l'appel d'offres, le système de pondération et l'échelle d'attribution des notes soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres à réaliser.

RÉSOLUTION 2019-04-083

Remplacement du Schéma d'aménagement et de développement révisé - demande de prolongation du délai

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2018, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informait la MRC que certains éléments de son schéma d'aménagement et de développement révisé ne respectait pas les orientations que le gouvernement, ses ministères, ses mandataires et les organismes publics poursuivent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit remplacer le schéma d'aménagement et de développement révisé dans les 120 jours;

CONSIDÉRANT QUE la MRC nécessite un délai plus long pour revoir le contenu de son schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, de repousser au 30 août 2019 le délai pour le remplacement de son schéma d'aménagement et de développement révisé.

RÉSOLUTION 2019-04-084

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - adoption du rapport d'activité 2018

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2018 produits par les services des incendies de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité 2018 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2019-04-085

Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - prolongation du contrat

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé à l'entreprise Transport R. Lamarre et fils un contrat ayant débuté le 1^{er} octobre 2016 et se terminant le

30 septembre 2018, pour l'exploitation d'un écocentre à Portneuf-sur-Mer, selon l'option 1-C, soit l'exploitation de l'écocentre et des centres de transbordement de recyclage et des matériaux de construction, au montant de 392 294,70 \$ incluant les taxes, pour une durée de deux ans (résolution 2016-09-200);

ATTENDU QUE l'article 3.2 du cahier des charges stipule que :

Le contrat débute le 1^{er} octobre 2016 et prend fin le 30 septembre 2018.

Toutefois, le contrat peut être prolongé jusqu'à deux fois selon les mêmes clauses et conditions, au choix et à la demande de la MRC, en faisant les adaptations requises pour tenir compte de la durée de prolongation, soit pour une période de six (6) mois, soit pour période de un (1) an, au moyen d'un avis écrit remis à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son échéance. Si aucune demande de prolongation n'est émise de la part de la MRC, le contrat se termine à la date d'échéance indiquée ci-dessus;

ATTENDU QUE ce contrat a été prolongé une première fois pour une période d'un an (résolution 2018-04-088);

ATTENDU QUE depuis que le centre de transfert des Bergeronnes est opérationnel, environ la moitié des matières recyclables y est alors acheminée plutôt qu'à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, ce qui se traduit par une réduction du travail et, par le fait même, du coût d'exploitation à cet écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord prolonge pour une deuxième fois, pour une période d'un an, le contrat pour l'exploitation d'un écocentre à Portneuf-sur-Mer avec Transport R. Lamarre, ayant débuté le 1^{er} octobre 2016;

QUE les coûts relatifs au transfert des matières recyclables soient réévalués à la baisse en raison de la mise en opération du centre de transfert des Bergeronnes, en tenant compte du taux horaire pour le chargement des matières avec le mini-chargeur et des économies de temps;

QUE le préfet et/ou le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à celui-ci, comme susdit.

RÉSOLUTION 2019-04-086

Migre à 9 - appui et demande

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan font face à une situation de rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activités, qui place les PME dans des conditions alarmantes et les empêche de réagir adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de cette situation, certaines PME et grandes entreprises se tournent vers l'immigration mais n'ont pas de connaissance en la matière;

CONSIDÉRANT QUE ceci positionne toute la question de l'immigration au premier plan des solutions et des préoccupations des principaux acteurs du milieu socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion commune et concertée se basant sur une approche systémique, entamée en juin dernier, a permis d'identifier les enjeux en matière d'immigration auxquels les deux MRC sont confrontées, ainsi que les actions à mettre en place pour y remédier;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice se traduit par une stratégie d'attractivité de la main-d'oeuvre immigrante;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif pour les MRC d'avoir recours à une ressource pouvant représenter et promouvoir les emplois offerts sur le territoire de la Côte-Nord aux immigrants arrivant à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les besoins suivants demeurent à combler par des ressources spécialisées et dédiées à la Côte-Nord afin de compléter la stratégie d'attractivité de la main-d'oeuvre immigrante :

- Continuité de la coordination de la table de concertation territoriale en immigration;
- Mise en œuvre de la stratégie d'attraction et de fidélisation de la main-d'œuvre immigrante qui a deux grandes orientations : le développement de la capacité d'attraction afin d'accroître le bassin de main-d'œuvre immigrante, et le développement de l'accueil et de l'intégration de la main-d'œuvre immigrante;
- Promotion de la Côte-Nord, ainsi que de ses offres d'emploi auprès des personnes immigrantes résidant à Montréal;
- Sensibilisation des employeurs à l'apport de l'immigration;
- Outiller les entreprises en matière d'immigration et de la gestion de la diversité culturelle;
- Accompagnement des entreprises pour accueillir et intégrer les personnes immigrantes dans leur équipe de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au Centre Émersion, porteur du projet, de réaliser un plan de financement et de déposer des demandes d'aide financière afin de concrétiser la stratégie d'attractivité de la main-d'oeuvre;

QU'il appuie le Centre Émersion dans ses démarches afin de mettre en place des ressources humaines pour les responsabilités suivantes :

- Promotion de la Côte-Nord et recrutement de main-d'oeuvre immigrante directement à Montréal;
- Soutien aux entreprises pour le recrutement et la rétention d'employés immigrants;
- Soutien aux employés immigrants dans le processus d'accueil et d'intégration;
- Coordination, mobilisation, concertation et réalisation du plan d'action;

QU'il réitère, tant auprès du Centre Émersion qu'auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, l'extrême nécessité d'implanter cette équipe où chaque responsabilité est essentielle, et que ces quatre postes doivent être obligatoirement créés dans les plus brefs délais;

QUE ces postes soient consolidés pour une période minimale de cinq ans;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord poursuive son implication au sein du comité de cette stratégie.

**Fonds de développement des territoires (FDT) - adoption
des priorités d'intervention 2019-2020**

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'Addenda n° 1 modifiant l'*Entente relative au fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 août 2015;

ATTENDU QUE l'article 4 de cet addenda mentionne que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention annuelles, ainsi que les déposer sur son site Web et les transmettre au Ministre, à titre informatif;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020, de la façon suivante :

OBJET	PRIORITÉS D'INTERVENTION
a) Planification et aménagement du territoire	a) Gérer les TPI, la villégiature et l'exploitation du sable et du gravier. b) Mettre en œuvre, gérer et effectuer le suivi du schéma d'aménagement et de développement. c) Mettre en œuvre, gérer et effectuer le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. d) Assurer la gestion du TNO. e) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de la gestion des matières résiduelles. f) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de l'évaluation foncière. g) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de développement économique.
b) Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou partage de services	a) Soutenir les municipalités dans l'avancement de leurs projets de développement communautaire, social et économique (ex. : chemins secondaires, services aux aînés, habitation, développement, etc.). b) Participer au financement des agents de développement municipaux. c) Coordonner la table des agents de développement municipaux. d) Soutenir le développement social.
c) Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	a) Gérer les fonds de la MRC [Politique de soutien aux entreprises (PSE) et les fonds locaux (FLI et FLS)]. b) Participer à la gestion de la mesure « Soutien au travail autonome ». c) Accompagner les promoteurs dans l'avancement de leurs projets. d) Contribuer au développement d'un environnement économique performant et structuré par des initiatives innovantes.

	e) Valoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (collectif, social, individuel, jeunesse, etc.) et les initiatives en Haute-Côte-Nord.
d) Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie selon les domaines d'activités prioritaires (économique, communautaire, social, culturel, tourisme, transport, agroalimentaire)	a) Soutenir les organismes dans l'élaboration de projets structurants par les différents services et programmes (PSPS, communautés en santé, médiation culturelle, sensibilisation aux arts visuels, partenariat de projets culturels, etc.) de la MRC. b) Contribuer au maintien et à l'amélioration des services de transport adapté et collectif (TAC HCN). c) Contribuer à des initiatives de concertation et de mobilisation entre les partenaires. d) Stimuler l'émergence de projets structurants et innovants.
e) Attractivité du territoire	a) Mobiliser le territoire vers une vision commune et des plans d'action concertés et complémentaires. b) Mettre en place, soutenir et participer à des initiatives pour valoriser et faire connaître La Haute-Côte-Nord. c) Mettre en place, soutenir et participer à des initiatives facilitant le recrutement et l'intégration de nouveaux arrivants (familles, entreprises, etc.).
f) Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional	a) Participer et collaborer à des échanges et à des projets avec des MRC, des ministères et des organismes. b) Soutenir la conclusion d'ententes sectorielles de développement et de financement et en assurer la gestion et le suivi.

QUE ces priorités d'intervention soient déposées sur le site Web de la MRC.

RÉSOLUTION 2019-04-088

Service de consultant - marketing de projet

CONSIDÉRANT QUE la MRC développe un projet dans le domaine agroalimentaire et que les services d'un consultant en marketing de projet sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une soumission pour réaliser un mandat de marketing de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise le Service de développement économique à retenir les services professionnels de l'agence de communications et de relations publiques Boite à clés, ayant son siège social à Sept-Îles, pour réaliser une stratégie de marketing de projet au coût maximal de 5 800 \$ plus les taxes;

QUE cette somme soit prise dans le Fonds d'opération du Service de développement économique (poste de dépenses : Consultant).

RÉSOLUTION 2019-04-089

Commission des Arts et de la Culture - recommandation de projets

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'ils répondent aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

Programme	Titre du projet	Montant MCC	Montant MRC	Coût total projet
Médiation culturelle	Happening de peinture : tournée des écoles primaires	1 200 \$	800 \$	2 000 \$
Embellissement du territoire par les arts	Fresque de Portneuf-sur-Mer	3 600 \$	2 400 \$	6 000 \$
Soutien culturel	Sacré-Cœur : projet cinéma secteur BEST : offre culturelle	1 800 \$	1 200 \$	3 000 \$
Soutien culturel	Portneuf-sur-Mer : salle multifonctionnelle : offre culturelle bonifiée	2 740 \$	1 827 \$	4 567 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2019-04-090

Transport adapté - montant maximal

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-013 relative aux dossiers de traitements en hémodialyse dans le cadre du transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'admission en transport adapté a été formulée au Comité d'admissibilité de la MRC en mars 2019 (pour une prévision de 31 300 \$ annuellement);

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne consiste pas en des traitements d'hémodialyse, mais bien en d'autres traitements qui sont spécialisés, récurrents, permanents et effectués à l'extérieur de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu au poste budgétaire *Transport par contrats* du budget 2019 est de 200 000 \$, et ce, pour l'ensemble des déplacements effectués en transport adapté et pour toutes les clientèles admises au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes similaires pour des déplacements peuvent survenir en tout temps et que les ressources financières sont limitées;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et majoritairement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord établisse un montant maximal annuel de 5 000 \$ par usager pour les déplacements qui visent des traitements spécialisés, récurrents, permanents et effectués à l'extérieur de la MRC pour les clients admis au transport adapté;

QU'il n'assume désormais plus les frais reliés au temps d'attente et que le montant facturé par le transporteur à cet effet soit directement facturé à l'usager;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2018-01-013.

Monsieur Francis Bouchard demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

RÉSOLUTION 2019-04-091

Intercar - mise en service du 2^e aller-retour sur la liaison Québec - Baie-Comeau - confirmation de participation pour l'an 2

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord acceptait, le 18 avril 2017, de participer au financement d'Intercar, avec les MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et Manicouagan, sur une période de trois ans, et de s'inscrire au *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif* afin que le transporteur puisse rétablir le deuxième aller-retour quotidien sur la liaison Québec - Baie-Comeau (résolution 2017-04-109);

CONSIDÉRANT QUE la participation des MRC était conditionnelle à ce qu'Intercar :

- remette en place le deuxième aller-retour sur la liaison Québec – Baie-Comeau tel qu'il était avant juillet 2016;
- réintroduise les terminus dans la municipalité de Portneuf-sur-Mer tel qu'il était avant juillet 2016 et dans la municipalité de Longue-Rive tel qu'il était en décembre 2014, et ce, sans aucuns frais supplémentaires pour les municipalités et la MRC;
- mette en place un comité régional où Intercar et les cinq MRC seraient représentés. Ce comité fera le suivi de l'entente et discutera de tous les enjeux liés à ce projet (rentabilité, promotion, qualité de service, etc.) et des actions visant l'amélioration du service;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la contribution financière des cinq MRC pour l'an 1 était de 38 250 \$, partagé à parts égales, pour un montant de 7 650 \$ chacune. Cependant, les contributions financières des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré ont été ajustées en fonction de leurs contributions prévues dans leurs ententes en vigueur avec Intercar;

CONSIDÉRANT QUE les contributions pour l'an 2 et l'an 3 sont de 30 000 \$, soit 6 000 \$ par année par MRC. L'ajustement prévu pour les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré s'applique également pour ces deux années;

CONSIDÉRANT QUE pour s'inscrire au *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif*, les MRC doivent déposer annuellement une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte de participer au financement d'Intercar pour l'an 2, au montant de 6 000 \$, et de soumettre une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION 2019-04-092

Recrutement de personnel - directeur GMR - embauche

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a retenu les services professionnels de la firme Bourassa Brodeur Bellemare, RH pour le recrutement et la sélection d'une personne afin de combler le poste de directeur du Service de la gestion des matières résiduelles (résolution n° 2019-01-015);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE sur recommandation de la firme Bourassa Brodeur Bellemare, RH, le Conseil accepte de retenir la candidature de Madame Sandra Gagné au poste de directrice du Service de la gestion des matières résiduelles;

QUE la date d'embauche de Madame Gagné sera confirmée ultérieurement;

QUE les conditions d'embauche de Madame Gagné soient celles édictées dans la *Politique de conditions de travail des employés cadres* de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-04-093

Aménagiste - mandat

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste d'aménagiste a informé la direction générale qu'elle quittait ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste d'aménagiste et accepte tous les frais liés à ce mandat.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. Services Québec – Direction régionale de la Côte-Nord et SAAQ du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Est-du-Québec

Ils informent qu'à compter du 4 avril 2019, le bureau de Services Québec aux Escoumins sera accrédité à titre de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Ils profitent également de l'occasion pour faire part de tous les services offerts à la population au bureau des Escoumins.

- **Monsieur Francis Bouchard sort de la salle à 14 h 35.**

1.2. Madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications

Elle annonce le versement d'une aide financière de 13 632 \$ en complément d'un montant déjà annoncé le 22 juin 2017 pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* (résolutions 2019-02-042 et 2019-03-068).

1.3. Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan

Copie conforme d'une lettre par laquelle elle sollicite le ministre des Finances du Canada afin de réviser la liste des territoires ayant droit au *Crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique*, pour que la Côte-Nord soit désormais admissible.

- **Monsieur Francis Bouchard revient dans la salle à 14 h 37.**

1.4. MRC de Manicouagan

Résolution par laquelle la MRC de Manicouagan adopte le plan lié à la planification de la démarche de révision des priorités régionales et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMH à cet effet.

1.5. MRC de Manicouagan

Résolution autorisant la MRC de Manicouagan à contribuer (18,5 %) aux engagements financiers identifiés par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

1.6. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Correspondances relatives à une aide financière de 25 355 \$ visant à répondre aux besoins de la MRC liés à la légalisation du cannabis.

2. ACCUSÉS DE RÉCEPTION ET RÉPONSES

2.1. Monsieur Stephen Cyr, président de la Traverse Rivière-du-Loup Saint-Siméon

Suite à la résolution 2019-03-079, il a le regret d'informer la MRC qu'ils ne seront pas en mesure de débiter leur calendrier de fonctionnement avant la date prévue du 12 avril 2019.

2.2. Madame Sonia Grenon, directrice des encadrements pédagogiques et scolaires, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Elle répond à la résolution d'appui 2018-11-262 concernant la survie et le maintien des écoles dans les villages ruraux.

3. DEMANDES D'APPUI

3.1. Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Demande d'appui relative à la récupération des appareils ménagers et de climatisation.

3.2. Madame Lilas Lamontagne, Mouvement citoyen littoralement inacceptable

Elle fait part des inquiétudes et des préoccupations des citoyens face aux nombreux projets de développement industriels le long des berges du Saguenay et demande un appui moral et financier de la MRC dans le cadre de leur campagne de sensibilisation.

Autorisation - demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation

ATTENDU QUE la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Politique) et de son *Plan d'action 2011-2015*, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP, et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU QUE le *Plan d'action 2013-2020* sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU QUE le projet de modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1), en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation », a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales, et cherche des moyens d'y parvenir;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement :

- d'adopter dans les plus brefs délais la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation »;
- de mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC, le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité;
- d'élaborer un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leur appui dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 20 mars 2019 au 16 avril 2019, totalisant 426 372,86 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 426 372,86 \$ pour la MRC, effectués du 20 mars 2019 au 16 avril 2019.

RÉSOLUTION 2019-04-096

***Politique sur les dons et commandites -
adoption des projets pour 2019***

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique sur les dons et commandites le 20 janvier 2015 (résolution n° 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE la période de réception des demandes d'aide financière pour 2019 a pris fin le 1^{er} février dernier et que toutes les demandes ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil dispose d'un budget de 9 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide totale demandée par les organismes s'élève à plus de 93 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des projets déposés sont admissibles à différents programmes offerts par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation ci-dessous, pour l'année 2019, dans le cadre de la Politique sur les dons et commandites et de ses différents programmes, laquelle se définit comme suit :

Organisme	Titre du projet	Montant demandé	Contribution de la MRC 2019	Programmes - Dons et commandites (DC) - Politique de soutien aux activités de développement (PSAD) - SOCOM
Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan	Campagne Centraide 2018-2019	2 000,00 \$	1 000,00 \$	DC
Association forestière Côte-Nord	Éducation forestière	1 000,00 \$	1 000,00 \$	PSAD
Cégep Vanier	Le Nord : territoires et imaginaires	1 000,00 \$	1 000,00 \$	PSAD
Action chômage Côte-Nord	Soutien à la mission d'Action chômage Côte-Nord et à la lutte contre le Trou noir de l'assurance-emploi	1 000,00 \$	1 000,00 \$	SOCOM
Municipalité de Sacré-Coeur	Gymkana de Sacré-Coeur 2019	1 000,00 \$	1 000,00 \$	DC
Chœur <i>Les gens de mon pays</i>	Aide au fonctionnement saison 2018-2019	1 400,00 \$	1 400,00 \$	1 000,00 \$ (DC)

				400,00 \$ (PSAD)
L'Odyssée artistique	14 ^e Festival intime de musique classique et 13 ^e série <i>On JAZZ sous la lune</i>	6 000,00 \$	6 000,00 \$	4 750,00 \$ (DC) 1 250,00 \$ (PSAD)
Explos-Nature, volet Observatoire d'oiseaux de Tadoussac	11 ^e Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord	1 000,00 \$	1 000,00 \$	PSAD
Festival de la chanson	36 ^e festival de la chanson - volet diffusion et soutien aux événements	10 000,00 \$	10 000,00 \$	5 000,00 \$ (PSAD) 5 000,00 \$ (SOCOM)
Happening de peinture de Tadoussac	Happening de peinture de Tadoussac	1 000,00 \$	1 000,00 \$	DC
Festival de la famille	Festival de la famille - 2 ^e édition	500,00 \$	500,00 \$	DC
Comité des bénévoles des personnes âgées du secteur BEST	Panneau historique (terrasse avant et après)	1 079,51 \$	500,00 \$	DC
TOTAL :		26 979,51 \$	9 750,00 \$	

QU'il demande aux organismes de réinvestir les surplus réalisés l'année suivante et de fournir à la MRC un bilan à la fin de l'activité.

RÉSOLUTION 2019-04-097

TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière - appui à la Zec Nordique

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par l'Association de chasse et pêche Nordique, portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain, soit du 19 avril au 18 mai 2019.

RÉSOLUTION 2019-04-098

Représentation des élus au nom de la MRC

CONSIDÉRANT QUE lors de la visite du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, Monsieur François-Philippe Champagne, le 23 janvier dernier, quatre élus de La Haute-Côte-Nord, incluant la préfet, se sont rendus à Sept-Îles pour participer aux différentes activités organisées;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre de travail le 1^{er} février dernier, les membres du Conseil de la MRC ont accepté que les frais de déplacement de ces quatre élus qui se sont déplacés à Sept-Îles, soient à la charge de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE toutes les décisions prises par le conseil d'une municipalité régionale de comté doivent être adoptées par résolution ou règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et majoritairement résolu :

QUE la décision prise par les membres du Conseil lors de la rencontre de travail du 1^{er} février dernier et portant sur les frais de déplacement de tous les maires présents à Sept-Îles lors de la visite du ministre François-Philippe Champagne, soit entérinée;

QU'en attendant l'adoption d'une politique relative aux frais de représentation des élus municipaux, aucun élu, à l'exception de la préfet, ne pourra représenter la MRC à l'extérieur à moins qu'une invitation ou une directive donnée par la préfet soit transmise à chacun des élus;

QUE le libellé de la présente résolution ne s'applique pas aux frais de déplacement liés aux réunions de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

Monsieur Gontran Tremblay demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

RÉSOLUTION 2019-04-099

Diffusion des dates des séances extraordinaires du Conseil de la MRC

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 19 mars dernier, la préfet a accepté que les médias et le public soient informés des dates des séances extraordinaires;

CONSIDÉRANT QUE toutes les décisions prises par le conseil d'une municipalité régionale de comté doivent être adoptées par résolution ou règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QU'il entérine la décision prise le 19 mars dernier voulant que les dates des séances extraordinaires de la MRC soient désormais diffusées auprès des différents médias de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-04-100

SHQ - projet de regroupement des offices d'habitation - maintien de la position de la MRC de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, ses élus et ses offices d'habitation se déclarent favorables à la restructuration du réseau par la mise en place de deux regroupements, soit :

- Secteur ouest : les offices de Sacré-Coeur, Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins;
- Secteur est : les offices de Colombier, Forestville, Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse porte en premier lieu sur la géographie et la démographie du territoire, soit huit municipalités localisées de façon linéaire le long du littoral du fleuve Saint-Laurent, totalisant près de 150 kilomètres, et comprenant plusieurs municipalités de petite taille;

CONSIDÉRANT QUE ces réalités doivent être prises en compte pour regrouper les offices dans un périmètre acceptable pour les déplacements, et ce, tant pour les gestionnaires que pour les administrateurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de deux regroupements nous permet d'envisager une meilleure stabilité des ressources humaines de gestion, alors que les nombreux déplacements et dans des conditions difficiles en hiver pourraient nous conduire vers des problèmes de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de la Société d'habitation du Québec (SHQ) nous donne 1.5 poste pour un seul regroupement, ce qui complique d'autant plus la possibilité de recrutement et d'avoir une certaine efficacité face aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT la réponse négative de la SHQ du 26 mars dernier dans laquelle elle affirme que le projet de regroupement soumis ne rencontre pas les critères fixés;

CONSIDÉRANT QUE la priorité numéro un de la Côte-Nord dans sa stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) est de reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique;

CONSIDÉRANT QUE la première action de cette priorité consiste à ce que les instances gouvernementales tiennent compte systématiquement des spécificités du territoire lors de l'élaboration des lois, règlements, programmes et mesures qui s'appliquent à ces territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Société d'habitation du Québec qu'il est en désaccord avec sa réponse du 26 mars par laquelle elle refuse la proposition de regroupement;

QU'il réitère sa demande de juin 2018, soit le regroupement en deux offices qui contribuera à desservir de façon optimale les locataires du territoire de La Haute-Côte-Nord;

QU'il demande à la SHQ de tenir compte de la priorité numéro un de l'OVT qui consiste à tenir compte des spécificités territoriales de la Côte-Nord;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- Monsieur Jacques Régnier, Regroupement des offices d'habitation du Québec;
- Madame Marilyn Émond, directrice régionale de la Côte-Nord, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 avril 2019.

François Gosselin
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2019-04-101

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 02.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général